

## **Assurances**

Une foire aux questions a été développée par SSQ afin de répondre aux différentes interrogations en lien avec la situation exceptionnelle de pandémie de la COVID-19. Cette foire aux questions est mise à jour au fur et à mesure que la situation évolue.

Foire aux questions de SSQ Assurance : <https://ssq.ca/fr/coronavirus#faq>

Nous attirons votre attention sur une mise à jour importante qui affecte notamment le contrat ASSUREQ. Pour tous les **départs en voyage effectués depuis le 6 avril 2020**, SSQ ne considérera plus la COVID-19 comme étant une maladie subite et inattendue au sens des frais admissibles en assurance voyage. Conséquemment, si un membre décide de voyager malgré l'avis du gouvernement du Canada d'éviter tout voyage non essentiel, **la garantie d'assurance voyage ne couvrira aucuns frais associés à la maladie de la COVID-19**. En d'autres mots, les frais de soins de santé associés à la maladie de la COVID-19 devront être assumés entièrement par le membre.

Prenez soin de vous!